

Strasbourg, lundi 14 juin 2021

APES(2021)43

## **Accord partiel élargi sur le sport (APES)**

### **Comité consultatif**

#### **Webinaire -**

#### **La vérification du casier judiciaire comme outil de protection des enfants dans le sport**

### **Conclusions**

## Contexte

Le CC a organisé un webinaire sur « La vérification du casier judiciaire comme outil de protection des enfants dans le sport » le 3 juin 2021 de 16h à 18h lequel a été diffusé via la plateforme virtuelle BlueJeansEvents.

Les abus sexuels sur les enfants dans le sport sont un problème grave qui continue malheureusement à se produire. Les autorités et les organisations sportives sont plus que jamais conscientes de la nécessité de mettre en place les mesures nécessaires pour offrir un environnement sûr aux jeunes athlètes et à leurs parents. L'une des questions auxquelles elles doivent répondre est de savoir comment mettre en œuvre des processus de recrutement plus sûrs qui garantissent que les personnes qui travaillent avec des enfants sont aptes à le faire. À cet égard, l'article 5 § 3 de la [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) (Convention de Lanzarote) prévoit que les candidats doivent être soumis à un examen préalable à l'exercice de professions impliquant un contact régulier avec des enfants, y compris dans le domaine du sport, afin de s'assurer qu'ils n'ont pas été condamnés pour des actes d'abus sexuels sur des enfants.

Le champ de protection de l'article 5 § 3 a été renforcé en 2018 par le [2e rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance](#). Le chapitre V du rapport de mise en œuvre invitait les Parties qui limitaient le contrôle obligatoire à des professionnels spécifiques à étendre ce contrôle au recrutement de tous les professionnels en contact régulier avec les enfants. Il invitait également les Parties à encourager le contrôle continu (pas seulement pendant le processus de recrutement) et à l'étendre aux activités volontaires. Dans le cadre des processus de dépistage, la vérification du casier judiciaire peut aider les organisations sportives à prendre des décisions de recrutement sûres en fournissant des informations sur les personnes ayant un casier judiciaire d'abus sexuel. Comment cet outil fonctionne-t-il ? Est-il largement utilisé dans les pays européens ? Existe-t-il des normes européennes dans ce domaine ? Toutes ces questions peuvent nous aider à explorer l'efficacité de cet outil pour garantir un sport plus sûr.

Ce webinaire a été organisé conjointement par le [Comité consultatif de l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe \(APES\)](#) et le Secrétariat de l'APES dans le cadre des activités « Start to Talk ». "Start to Talk" (Donnons de la voix) est une initiative du Conseil de l'Europe visant à assurer la protection des enfants dans le domaine du sport.

## Objectifs

Le webinaire a abordé la vérification du casier judiciaire comme un outil permettant de garantir des décisions de recrutement plus sûres dans le domaine du sport. Les panélistes ont présenté les cadres juridiques en place dans leur(s) pays et ont donné des exemples sur l'utilisation des vérifications de casier judiciaire par les organisations sportives et les autorités policières et sur la manière dont des procédures de collaboration peuvent être mises en place au niveau national et international. Ils ont également réfléchi aux défis actuels et nouveaux liés à la protection des enfants dans le domaine du sport.

## Intervenants

- Président de l'événement - Kole GJELOSHAJ, Président du Comité consultatif et Secrétaire général adjoint de l'ISF
- Elda MORENO, Cheffe du département des droits de l'enfant et des valeurs du sport, Conseil de l'Europe
- Melanie LANG, Maître de conférences en protection de l'enfance dans le sport, *Centre for Child Protection and Safeguarding in Sport*, Université Edge Hill, Royaume-Uni
- Vivien RIMMER, Head of Safeguarding, *Rugby Football Union*, Royaume-Uni
- Håvard B. ØVREGÅRD, Conseiller, Comité olympique et paralympique et Confédération des sports, Norvège
- Richard FEWKES, Coordinateur national des abus sexuels non récents sur enfants, NPCC - *Operation Hydrant*, Royaume-Uni
- Anton Toni KLANČNIK / Cathal DELANEY, EUROPOL - Centre européen de la cybercriminalité
- Dieter BRAEKEVELD & Uri SADEH - INTERPOL

Le webinaire a été modéré par Laura CAPRANICA, membre du Bureau du CC - Présidente du Réseau européen des athlètes étudiants.

## Conclusions

- Afin de garantir que le sport en Europe soit un environnement sûr, positif et agréable pour tous les enfants et les jeunes, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et sociale, de leur religion, de leur niveau de qualification et de leur degré d'implication, il est essentiel de prendre des *mesures préventives* pour les protéger. Le contrôle régulier de toutes les personnes liées au sport (y compris les entraîneurs, les bénévoles, le personnel de cuisine, le personnel de terrain, etc.) est un outil nécessaire pour y parvenir et la vérification des casiers judiciaires est un moyen de mettre en place ces mesures préventives dans le cadre d'une politique de protection des enfants.
- La vérification du casier judiciaire fonctionne, en particulier lorsqu'il s'agit d'auteurs d'infractions connus. Cependant, elles ne peuvent être le seul outil permettant de garantir la mise en place de mesures préventives. En outre, les auteurs d'infractions peuvent passer d'un pays à l'autre et ne plus figurer dans les registres. Les directives statutaires dans ce domaine ne sont pas obligatoires pour la plupart des organisations sportives et il reste donc beaucoup à faire.
- D'autres moyens de garantir un recrutement plus sûr consistent à contrôler : la manière dont le poste est publié, l'auto déclaration, les références et l'entretien lui-même.

- Il faut également travailler davantage à une harmonisation des procédures de protection de l'enfance en Europe dans le domaine de la vérification des casiers judiciaires et veiller à ce que l'approche de la vérification des casiers judiciaires soit plus cohérente. D'un pays à l'autre, il existe des divergences dans les domaines de l'application de la loi ayant compétence pour la vérification des casiers judiciaires. En outre, les bases de données nationales elles-mêmes doivent être davantage harmonisées pour garantir la comparabilité des informations et il existe un problème de délai, car il peut y avoir des retards entre les condamnations et leur inscription dans les casiers judiciaires.
- Les gouvernements devraient s'impliquer davantage pour veiller à ce que les organismes sportifs, petits et grands, réglementés et non réglementés, contrôlent tous les personnes entrant en contact avec des enfants et les jeunes par le biais du sport. Une attention particulière doit être accordée aux personnes qui candidatent à un emploi et qui viennent de l'étranger où elles peuvent avoir un casier judiciaire.
- Toute personne ayant un casier judiciaire devrait être inscrite sur une liste noire lui interdisant de travailler avec des enfants, des jeunes et des personnes vulnérables, par exemple avec des handicaps intellectuels, dans des environnements sportifs.
- Un plus grand partage des renseignements entre les organismes chargés de l'application de la loi et les organisations telles que les forces de police, Europol et Interpol est essentiel pour empêcher les individus dangereux de travailler dans des clubs de sport isolés et de profiter des lacunes/manques de la législation existante pour cibler les enfants et les jeunes. Un exemple serait un plus grand partage d'informations sur les délinquants sexuels pédophiles transnationaux et les "notices vertes" évoquées par Interpol pour signaler les individus dangereux qui ne devraient pas pouvoir travailler avec des jeunes et des enfants dans un cadre sportif (ou autre).
- Des initiatives organisées en partenariat entre les forces de police et les instances dirigeantes du sport pourraient être déployées dans toute l'Europe (inspirées de l'*Opération Hydrant* qui coordonne la réponse aux abus sexuels non récents au Royaume-Uni).
- Les parents et les entraîneurs devraient recevoir des conseils et une formation pour s'assurer que les clubs sportifs, aussi petits soient-ils, sont des environnements sûrs pour les enfants et les jeunes.
- Lors de la vérification du casier judiciaire des employés, il est important de s'intéresser non seulement aux abus, mais aussi aux antécédents de violence, aux crimes violents et à la consommation de drogues, afin de s'assurer qu'une série de facteurs potentiellement nuisibles peuvent être éloignés des enfants et des jeunes qui font du sport.

- Il convient également d'apprendre aux enfants et aux jeunes à être attentifs à tout comportement potentiellement dangereux et nuisible des adultes qui les entourent et à être en mesure de signaler de tels incidents.
- Les pouvoirs publics devraient redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des politiques efficaces de protection de l'enfance.
- Le soutien à la protection de l'enfance devrait se poursuivre par le biais de projets sportifs tels que l'initiative Start to Talk du Conseil de l'Europe.